

Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

Séance ordinaire du mercredi 15 mai 2019

PROCES-VERBAL



Ordre du jour du Conseil municipal

Séance ordinaire du mercredi 15 mai 2019 - Salle du Conseil

Adoption de l'ordre du jour

- 1. Décision sur le maintien ou non des 15ème et 19ème Adjoints au Maire dans leurs fonctions
- 2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de Montpellier
- 3. Election des Adjoints au Maire sur les postes déclarés vacants



Conseil Municipal de la Ville de Montpellier Séance ordinaire du mercredi 15 mai 2019 Procès-verbal

Convoqué le 9 mai 2019, le Conseil municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en Salle du Conseil, le mercredi 15 mai 2019 à 9h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe SAUREL.

Présents:

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Sabria BOUALLAGA, Daniel BOULET, Anne BRISSAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Perla DANAN, Titina DASYLVA, Henri de VERBIZIER, Michaël DELAFOSSE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Vincent HALUSKA, Sonia KERANGUEVEN, Pascal KRZYZANSKI, Alex LARUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Dominique MARTIN-PRIVAT, Jean-Pierre MOURE, Caroline Véronique PEREZ, Patrick RIVAS, Samira SALOMON, NAVARRE, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Sauveur TORTORICI, Bernard TRAVIER, Annie YAGUE, Rabii YOUSSOUS.

Elus avant voté par procuration :

Robert COTTE ayant donné pouvoir à Marie-Hélène SANTARELLI, Véronique DEMON ayant donné pouvoir à Véronique PEREZ, Jean-Marc DI RUGGIERO ayant donné pouvoir à Sonia KERANGUEVEN, Clare HART ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MOURE, Stéphanie JANNIN ayant donné pouvoir à Gérard CASTRE, Gérard LANNELONGUE ayant donné pouvoir à Pascal KRZYZANSKI, Patricia MIRALLES ayant donné pouvoir à Michèle DRAY-FITOUSSI, Brigitte ROUSSEL-GALIANA ayant donné pouvoir à Rémi ASSIE, Séverine SCUDIER ayant donné pouvoir à Patrick RIVAS.

Absents et excusés :

Robert BEAUFILS, Françoise BONNET, Djamel BOUMAAZ, Nancy CANAUD, Cédric DE SAINT JOUAN, Jacques DOMERGUE, Julie FRÊCHE, Audrey LLEDO, Hervé MARTIN, Patrick VIGNAL.

M. le Maire : Veuillez prendre place. Je déclare ouverte la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montpellier du 15 mai 2019.

Maud BODKIN procède à l'appel.

M. le Maire : Merci. Le quorum est largement atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire : L'ordre du jour vous propose trois affaires. Qui demande la parole sur l'ordre du jour ?

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour: 54 voix Contre: 0 Abstentions: 0

M. le Maire : Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 sera approuvé lors du Conseil municipal du 12 juin.

La synthèse des décisions du Maire prises depuis le Conseil municipal du 27 mars dernier sera également jointe à l'envoi du Conseil municipal du 12 juin prochain.

Le prochain Conseil municipal se tiendra donc ici même à 18h00, le 12 juin 2019.

1. Décision sur le maintien ou non des 15ème et 19ème Adjoints au Maire dans leurs fonctions

Suite au retrait, par arrêtés n° VAR2019-2294 et VAR2019-2295, de l'ensemble des délégations de fonctions accordées à Madame Brigitte ROUSSEL-GALIANA, 15ème Adjointe au Maire, et à Monsieur Rémi ASSIE, 19ème Adjoint au Maire, dans les domaines respectivement des Affaires économiques, Commerce et Artisanat, et du Quartier Port-Marianne, et selon les dispositions de l'article L. 2122-18, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des Adjoints concernés dans leurs fonctions.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De se prononcer sur le non-maintien de la 15ème Adjointe au Maire dans ses fonctions,
- De se prononcer sur le non-maintien du 19ème Adjoint au Maire dans ses fonctions,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire: Qui demande la parole? Monsieur DELAFOSSE et Monsieur LARUE.

Michaël DELAFOSSE: Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est peu habituel que le Conseil municipal de la Ville de Montpellier se réunisse, quasiment en urgence – même si le délai a été respecté –, et en tout cas, cela ne figurait pas dans le calendrier, un mercredi matin, à 9h00. Pour ma part, j'ai des obligations professionnelles ; j'ai pu déplacer mes cours. D'autres collègues, et je crois beaucoup, ont eu d'autres obligations.

Pourquoi ce Conseil municipal? Pour des décisions d'urgence, importantes pour les Montpelliérains? On aurait pu imaginer des mesures de soutien aux commerces de centre-ville. On aurait pu imaginer des actions nouvelles proposées sur la propreté. Et on pourrait faire une longue liste. Eh bien, non. Nous avons rendez-vous pour ce qui est appelé, selon vous, « Saurel 6 ». C'est vrai que nous avons l'habitude de cet ordre du jour. Déjà, un mercredi après-midi de 2015, nous avons participé à un Conseil exceptionnel pour démettre des Adjoints. Et ce jeu de chaises musicales est fréquent. Il a même fait très mal au sein de l'intercommunalité, la Métropole qui, auparavant, incarnait l'esprit de coopération, et que vous avez transformée en espace partisan, en sommant vos élus vice-présidents de rejoindre le groupe La République En Marche. Ils ne l'ont pas accepté, ils ont été démis. Et la situation, nous la connaissons. Une intercommunalité qui est aujourd'hui en tension. J'observe d'ailleurs que mes collègues considèrent qu'il est, comme à l'habitude, nécessaire de vociférer pendant qu'un intervenant s'exprime...

Pascal KRZYZANSKI (propos hors micro) : Il faut se rappeler qu'on est à la Mairie, pas à la Métropole !

Michaël DELAFOSSE: Et donc, nous tenons compte de la situation politique – politique avec un petit « p », politicienne. Quel message envoyé aux Montpelliérains? Discontinuité des interlocuteurs. On change. Difficulté d'appréhension des dossiers et contacts avec les services. Bref, tout cela est bien difficile. Et c'est votre fait. Et c'est bien dommage. Nous avons des appréciations différentes. Mais il faut respecter les élus dans leurs fonctions, dans ce qu'ils font. Et nous devons débattre sur le fond. On est d'accord, on n'est pas d'accord, on propose, vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord. Mais là, mais là, c'est la purge, c'est Fouquier-Tinville. Sixième fois! La Métropole, le Conseil municipal... Je crois que cela donne aussi une image bien triste de l'exercice de la démocratie dans notre ville. Respectueuse, elle devrait l'être; apaisée, plus que jamais nécessaire, tant les problèmes sont là.

Alors, nous vous le disons très sereinement, très tranquillement : peut-être qu'il y aura un « Saurel 7 » de votre fait. Mais cela, nous en parlerons aussi lors des élections municipales, de cette façon de gérer les équipes, qui apparaît très étrange aux yeux de tous les observateurs, les Montpelliérains, et très singulière au regard de ce qui se passe dans d'autres exécutifs municipaux. Pour notre part, nous pensons que le temps est à l'apaisement, et pas au jeu des chaises musicales.

M. le Maire: Merci Monsieur DELAFOSSE. Je vois que vous n'avez pas changé. Et je comprends pourquoi le Parti socialiste se bat aujourd'hui pour arriver à 5 points aux Européennes. Quand on change un exécutif, c'est pour l'améliorer dans l'intérêt du service aux habitants. Ce n'est que cela. Et c'est une façon de concevoir la politique – c'est la nôtre – que de faire tourner les équipes, et de ne pas laisser les uns et les autres s'enkyster, je dirais, dans des rôles que certains pourraient considérer comme pérennes et immuables. C'est exactement ce qui fait défaut au parti auquel vous appartenez, qui fut le mien et pour lequel j'ai beaucoup de respect en tant qu'idée, mais plus en tant que structuration. Quand je vois que le Parti socialiste, aujourd'hui, votre parti, est incapable de présenter une liste aux Européennes sans l'apport de Monsieur GLUCKSMANN, je n'ai pas de leçons à recevoir sur la gouvernance. Je crois que vous feriez bien de vous remettre en question. Cela ferait du bien aux Français, parce que l'espace qui était occupé par le Parti socialiste est aujourd'hui occupé par peu de monde. Et c'est dommage.

Monsieur LARUE.

Alex LARUE: Monsieur le Président, chers collègues, ce Conseil municipal est, je pense,

hautement symbolique. Il est hautement symbolique, parce qu'il illustre parfaitement votre mandat : perte de temps et sentiment de gâchis. Perte de temps pour les Montpelliéraines et les Montpelliérains qui ne comprennent pas en quoi cet énième remaniement va améliorer leur quotidien, notamment dans les délégations qui vont être modifiées aujourd'hui. Perte de temps pour l'administration, pour les membres du personnel, qui auraient eu, je pense, autre chose à faire ce matin. Et enfin, perte de temps pour les élus qui, même si c'est moins important, pour les élus de l'opposition, assistent une nouvelle fois aux déchirements et à des règlements de comptes au sein même de votre majorité. Tout cela est assez triste. Vous comprendrez donc aisément que, même si je suis là ce matin, je m'abstiendrai, parce que je ne veux pas participer à cette mascarade.

M. le Maire: Monsieur LARUE, je voudrais vous féliciter pour votre candidature aux élections municipales parce que, franchement, vous avez doublé tous vos collègues. Il y en avait plein qui étaient là, qui attendaient entre deux portes et qui se disaient : « Je vais pouvoir surgir ». Et tac ! Larue arrive, présente sa candidature, et ils sont tous relégués en quatrième division. (*Rires*) Il faut tenir bon, Monsieur Larue !

Alex LARUE (hors micro): N'ayez pas peur.

M. le Maire: Vous en aviez déjà dans cette équipe qui briguaient ce poste. Vous en aviez au sein de votre parti, Les Républicains. Mais vous en aviez aussi assimilés Républicains, en dehors du parti, qui lorgnaient l'investiture avec des yeux très envieux, très gourmands. Et vous les avez doublés, sur le fil. Bravo! Moi qui suis un observateur de la vie politique – parce que je ne suis pas que Maire, je suis aussi citoyen, et je regarde ce que vous faites comme vous, vous regardez ce que je fais –, eh bien, franchement, j'ai trouvé que votre timing était excellent. Puis, vous l'avez bien teasé, vous avez fait deux ou trois articles dans *Midi Libre*, qui a relayé parfaitement. Vous avez eu le courage de dire que vous représentiez Les Républicains. Il ne faut pas avoir peur de dire que l'on représente son parti. Eh oui! Il ne faut pas avoir peur. Il faut le mettre sur les tracts. Moi, quand j'ai été candidat pendant je ne sais plus combien de mandats – trois ou quatre mandats – conseiller général, j'ai toujours mis le poing et la rose qui représentaient mon parti. Mais si personne ne le veut, le poing et la rose, dans ce pays, moi, je vais le récupérer: cela ne me posera aucun problème, parce que les gens savent que mes idées, elles sont là. D'ailleurs, pour faire la régie publique de l'eau, il fallait qu'elles soient là, mes idées, alors que ceux qui portaient l'étendard n'en avaient pas eu le courage. Bravo, Monsieur Larue, bravo!

Je vous propose de procéder, sur le non-maintien des Adjoints 15^e et 19^e, à main levée. Il s'agit de Madame ROOUSSEL-GALIANA et de Monsieur ASSIE, qui est présent. Vous avez raison, Monsieur Dumont. Qui demande un vote secret ?

[Monsieur Christophe COUR, qui souhaite un vote secret, lève la main.]

M. le Maire : Il faut être un tiers, ce n'est donc pas possible. Il en faut 16. Nous allons donc voter à main levée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour: 46 voix Contre: 0

Abstentions: 8 voix (Rémi ASSIE, Christophe COUR, Michaël DELAFOSSE, Christian DUMONT, Clare HART, Alex LARUE, Jean-Pierre MOURE, Brigitte ROUSSEL-GALIANA.)

M. le Maire: Donc, tout le monde est d'accord, puisqu'il n'y a pas de vote contre. Il y en a qui s'abstiennent, mais tout le monde est d'accord. Il n'y a pas de vote contre. Eh oui!

2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire de Montpellier

Au vu de l'approbation du non-maintien des 15ème et 19ème Adjoints dans leurs fonctions par délibération du présent Conseil municipal, il convient de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier.

En application des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

Compte tenu de la strate démographique dans laquelle se situe la Ville de Montpellier, cette disposition permet au Conseil municipal de créer au maximum à ce titre 19 postes d'Adjoints au Maire.

Par ailleurs, l'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, dans les communes de 80 000 habitants et plus, de créer des postes d'Adjoints au Maire principalement chargés d'un ou plusieurs quartiers, « sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

Cette disposition permet donc de créer au maximum 6 postes d'Adjoints au Maire supplémentaires, portant le nombre maximal total à 25 Adjoints.

Au vu de ces dispositions législatives, il est donc proposé de maintenir à 25 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De maintenir à 25 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier, et de déclarer donc vacants 2 postes d'Adjoints au Maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire : Il est proposé de maintenir ce nombre à 25. Nous en avons retiré deux. Nous le restituons à 25.

Monsieur Delafosse, vous pourriez faire une remarque sur le comportement désinvolte de Madame BRISSAUD, puisque vous êtes là pour rappeler le règlement moral, la morale! Le Parti socialiste, garant de la morale! Bravo. On va vous en ressortir. Mais moi, je ne suis plus socialiste! Quand vous parliez de Fouquier-Tinville: Fouquier-Tinville, c'est quand même vos camarades qui m'ont exclu.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour: 48 voix Contre: 0

Abstentions: 6 voix (Christophe COUR, Michaël DELAFOSSE, Christian DUMONT, Clare

HART, Alex LARUE, Jean-Pierre MOURE.)

Madame Anne BRISSAUD entre en séance.

3. Election des Adjoints au Maire sur les postes déclarés vacants

Au vu de l'approbation du non-maintien des 15ème et 19ème Adjoints au Maire dans leur fonction, et de la détermination du nombre d'Adjoints au Maire par délibérations du présent Conseil municipal, deux postes d'Adjoints au Maire de la Ville de Montpellier sont déclarés vacants.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-7-2 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste, en respectant un écart maximal de 1 entre hommes et femmes sur les listes proposées.

Selon les dispositions précitées, il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'une liste de deux Adjoints afin de pourvoir les postes de 15ème et 19ème Adjoints au Maire de Montpellier.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à cette élection,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire : Je vous propose la liste suivante :

- 15^e Adjointe : Madame Véronique PEREZ ;
- 19^e Adjoint : Monsieur Henri MAILLET.

Avez-vous des candidats à présenter ? Et pourquoi ne présentez-vous pas de candidats ? Allez, la démocratie exige que l'on se... Allez, il faut y aller ! Vous ne présentez pas de candidats ? Monsieur Moure. [Propos hors micro]. Ça, c'est de l'humour, c'est bien. Pas de candidats ? Il n'y a pas de candidats. Mais quand on est dans l'opposition, on s'oppose ! Il faut qu'il y ait des candidats. Faites vivre la démocratie ! Donc, pas de candidats. Notez.

M. le Maire : Nous allons procéder à un vote secret. La liste que je vous propose est la suivante :

- Véronique PEREZ ;
- Henri MAILLET.

Mademoiselle BODKIN et Monsieur ABERT tiendront l'urne – enfin, dépouilleront.

Il me faut la liste d'appel. On va vous laisser deux minutes pour écrire.

Vous pouvez procéder au vote. Il y a des enveloppes. C'est mieux dans l'enveloppe.

Monsieur le Maire procède à l'appel des votants.

M. le Maire : Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Le vote est terminé, vous pouvez valablement dépouiller.

[Dépouillement]

M. le Maire: A la suite d'un vote à bulletin secret, la liste proposée par Monsieur le Maire a obtenu 47 voix sur 55 votants et 47 exprimés (0 contre, 6 blancs et 2 nuls).

Ont été élus :

- Madame Véronique PEREZ (15^{ème} Adjointe)
- Monsieur Henri MAILLET (19ème Adjoint)

Applaudissements.

Remise des Echarpes:

M. le Maire : Je vais donc leur demander de me rejoindre à la tribune. D'abord à Madame PEREZ, 15^e Adjointe, à la place de Madame ROUSSEL-GALIANA.

Remise de l'écharpe à Mme PEREZ. Applaudissements.

Monsieur Henri MAILLET.

Remise de l'écharpe à M. MAILLET. Applaudissements.

Je voudrais féliciter, au nom du Conseil municipal, les deux nouveaux Adjoints, et remercier les deux Adjoints qui quittent leurs fonctions aujourd'hui. Féliciter Henri MAILLET qui a siégé dans ma section du Parti socialiste pendant longtemps, qui a fait toutes mes campagnes, et notamment celles des élections cantonales pendant 17 ans. Je voudrais féliciter Véronique PEREZ, qui voulait venir avec moi en 2014. Cela a failli se faire, cela ne s'est pas fait. Elle a également été longtemps membre du Parti socialiste. Nous avons partagé longtemps ensemble beaucoup d'amitié et de confiance. Je voudrais la féliciter et leur dire à tous les deux qu'ils ont pleinement ma confiance. Je voudrais aussi remercier Madame ROUSSEL-GALIANA pour le travail qu'elle a fait. Même si les destins se séparent, il faut avoir beaucoup de respect pour ceux qui se sont engagés. C'est mon cas. Ceci dit, à un moment ou un autre, les routes divergent et deviennent incompatibles. Je voudrais remercier Rémi pour le travail qu'il a fait à son poste d'Adjoint. Le groupe majoritaire s'est réuni, a considéré que la place de Madame ROUSSEL-GALIANA n'était plus en son sein, à l'unanimité. Et donc, Madame ROUSSEL-GALIANA rejoindra les bancs de l'opposition. En revanche, Rémi ASSIE reste dans le groupe majoritaire et prendra, en tant que conseiller municipal, une délégation que je lui donnerai personnellement.

Madame BRISSAUD, vous souhaitiez parler?

Anne BRISSAUD: Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais intervenir pour dire que, bien évidemment, je ne cautionne pas votre politique ou méthode Kleenex: « Je prends, j'utilise, je jette ». C'est, pour moi, quelque chose que vous faites depuis le début et que j'ai du mal à suivre – et que les Montpelliérains ont également du mal à suivre.

M. le Maire : Quand vous serez à la tête d'un exécutif, vous ferez comme bon vous semble.

Anne BRISSAUD: C'est pour cela que je vous dis que c'est une méthode que je ne cautionne pas. Je voulais intervenir là-dessus. Vous êtes en fin de mandat et vous changez encore une fois votre équipe. N'oubliez pas que vous avez été élu avec une équipe...

Interventions hors micro.

Anne BRISSAUD: Votre méthode qui consiste à couper la parole sans arrêt, cela aussi, c'est pénible. Mais ce n'est pas grave, on s'y habitue, finalement.

M. le Maire : Le débat, nous l'avons déjà eu tout à l'heure, avant que vous arriviez. Ils sont agacés, il faut les comprendre.

Anne BRISSAUD: Si vous voulez que je justifie mon retard, j'ai été bloquée, j'ai oublié mon badge ce matin. Je suis en campagne européenne, on le sait, et j'ai été bloquée à l'entrée. Mais ce n'est pas grave.

M. le Maire : Mais il fallait m'appeler, je vous aurais libérée.

Anne BRISSAUD: J'ai eu 10 minutes de retard, Monsieur le Maire! Vous faites un Conseil qui dure 30 minutes, un mercredi matin. C'est peut-être aussi votre façon de faire de la politique, mais vous mobilisez quand même des agents, tous les élus pour cela.

M. le Maire: Tout cela, on l'a dit, déjà.

Anne BRISSAUD: Très bien.

M. le Maire : Avez-vous quelque chose de nouveau à apporter au débat ?

Anne BRISSAUD: Oui, justement. Vous savez que mon cheval de bataille a été, durant tout ce mandat, l'argent des Montpelliérains, et j'ai fait un petit calcul. Un calcul sur un élu, un Adjoint issu d'une liste adverse: combien cela coûte en plus? Je ne vais pas vous le faire, parce que vous allez me dire que j'ai exagéré les chiffres, etc. Mais combien cela coûte-t-il? Et combien cela rapporte-t-il? Et combien votre méthode et... [Interventions hors micro] Alors, attendez! Bien sûr qu'il y a de l'argent en jeu, bien sûr! Vous ne voulez pas parler d'argent, mais il y a des indemnités pour les élus. Quand on est dans l'opposition, l'indemnité est de 230 euros. Une fois que l'on a une délégation, on a 1 346 euros d'indemnités. Donc, sur 4 ans, ce qui est le cas d'une élue déléguée, c'est 1 116 euros de plus...

M. le Maire : Madame BRISSAUD, je ne veux pas vous interrompre, mais vous défoncez des portes ouvertes.

Anne BRISSAUD: Non, ce ne sont pas des portes ouvertes. Les Montpelliérains ont le droit de savoir. Il faut savoir que vous payez vos alliances politiques. Voilà ce que je veux vous dire! Vous les payez!

Protestations.

M. le Maire : Non, mais ce n'est pas possible de faire de la politique comme cela !

Anne BRISSAUD: Vous savez, j'ai fait le calcul. Il y a 80 000 euros minimum...

M. le Maire : C'est sur Internet.

Anne BRISSAUD: Eh bien? Peu importe.

M. le Maire : Tous les salaires des élus, je les ai fait mettre sur Internet.

Anne BRISSAUD: Laissez-moi... J'ai fait un calcul. Sur 5 ans, cela a rapporté 80 000 euros de plus à l'élu en question. Ce n'est pas une question de personne, c'est pour cela que je ne citerai personne. Mais 1 116 euros pour une délégation en plus par mois, cela fait 4 ans que la personne en question est élue sur une liste adverse, au départ. Vous avez beau dire que vous avez été au Parti socialiste avant...

M. le Maire : Et alors ?

Anne BRISSAUD: Ce qui montre bien que c'est une alliance politique que vous faites, aujourd'hui. Assumez-le. Dites-le.

M. le Maire : Et alors ?

Anne BRISSAUD: Vous dites que vous êtes contre les partis, et vous achetez les gens de partis. Elle est là, la réalité.

M. le Maire : Mais Madame BRISSAUD, vous faites des leçons sur la fidélité politique ! Vous êtes où, vous ? Vous avez été élue avec eux, et aujourd'hui, vous êtes partie de la liste.

Anne BRISSAUD: Je suis au centre depuis toujours! C'était une alliance politique. Moi, j'assume les alliances politiques. Je ne masque pas les choses. Je fais de la politique...

M. le Maire: Monsieur DUMONT, sauvez-moi! Elle fait partie de votre famille politique.

Anne BRISSAUD: La famille politique, exactement! C'est clair. Donc, vous faites une alliance avec le PS aujourd'hui, c'est ça?

M. le Maire : Eh bien, voilà. Bien répondu!

Anne BRISSAUD: Vous faites une alliance politique avec le PS, c'est ce que vous voulez dire? Mais si, c'est ça! Dites-le.

M. le Maire : Il a répondu.

Anne BRISSAUD: Et votre alliance politique, elle a été de 53 000 pendant 4 ans de plus...

M. le Maire : Vous ne pouvez pas me reprocher de faire de la politique !

Anne BRISSAUD: ... mais 24 000 euros de plus sur la dernière année, parce qu'une dernière année de mandat en tant qu'Adjoint, cela rapporte en plus, donc, 2 000 euros par mois à l'élu en question. 80 000 euros...

M. le Maire: D'accord. Ne me parlez pas d'argent.

Anne BRISSAUD: C'est ce que je dis. C'est une alliance politique. Les Montpelliérains ont le droit de savoir que cette alliance a un coût. Et cela, c'est pour une élue, sans compter à la Métropole, sans compter...

M. le Maire: Stop. Ils l'ont sur Internet. Ça suffit. Arrêtez. Les salaires des élus à la Ville de Montpellier sont sur Internet. J'ai signé – et je suis le seul Maire de grande ville à l'avoir fait – la charte anti-corruption. Le seul! Le seul Maire de grande ville. Et moi, dans la charte anti-corruption, je me suis engagé à mettre le salaire des élus, et le mien en particulier, sur Internet. C'est ce que nous avons fait depuis le début. Donc, arrêtez. Tous les Montpelliérains, s'ils veulent savoir combien on gagne, tapent « salaire des élus » et l'ont sur Internet.

La parole est à Henri MAILLET, nouvel Adjoint. Les délégations seront données dans un deuxième temps, quand j'aurai déterminé précisément les rôles.

Henri Maillet: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me confiant un poste d'Adjoint au Maire de la septième ville de France. Je mettrai tout en œuvre afin de répondre à vos attentes et de satisfaire les Montpelliérains. Je terminerai simplement par une phrase du regretté Thierry ROLLAND, prononcée lors de la Coupe du Monde football, en 1998, avec la victoire des Bleus : « Je crois qu'après avoir vécu ça, je peux mourir tranquille » – enfin, le plus tard possible.

Applaudissements.

Intervention hors micro de M. EL KANDOUSSI.

M. le Maire: Monsieur EL KANDOUSSI, vous avez raison sur le fond, mais il faut en garder un peu. La parole est à Madame Véronique PEREZ.

Véronique Perez: Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur le Maire, qu'il me soit permis de vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me donnant une délégation pour laquelle j'ai et j'aurai beaucoup d'intérêt. Je me demande à cet instant si ce qui m'arrive ne procède pas un peu de l'atavisme. En effet, native de Montpellier, j'ai grandi dans une famille de commerçants. Mon grand-père a, toute sa vie, exercé le commerce, rue de Verdun, en plein cœur de ville. Par la suite, j'ai moi-même, comme vous l'avez souligné, été une actrice de la vie associative, économique et commerciale à Montpellier. J'ai pris à la fois beaucoup d'intérêt et de plaisir à assumer mes responsabilités, soit à la Chambre de Commerce en tant que Vice-présidente au commerce, puis à vos côtés, lorsque, bien que ne figurant pas sur votre liste, vous m'avez honorée de votre confiance quand j'ai rejoint votre majorité. J'espère de tout cœur en être digne. Je veux, dans cette circonstance, saluer ici tous mes collègues, sans distinction, et dire à Madame ROUSSEL-GALIANA merci pour le travail effectué. Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur moi.

M. le Maire: Merci Madame PEREZ. Merci beaucoup.

Ce Conseil municipal est terminé. Je remercie tous les élus d'avoir pu se libérer pour être présents à nos côtés. Pour ceux qui ne sont pas là, ce n'est pas grave, ils viendront la prochaine fois. Merci à tous.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 9h45.